

La marque CTB veut se déployer dans l'univers du bois



Créée il y a 65 ans par le Centre technique du bois (aujourd'hui FCBA), la marque CTB est devenue la certification de référence de l'univers du bois. Son ambition : créer un écosystème complet vertueux et lisible.

Légende : Alain Hoquet, directeur Qualité et Certification à FCBA, Philippe Paquet, responsable de l'unité certification du pôle Construction FCBA et Loïc de Saint Quentin, secrétaire général de Afcobois ont présenté l'évolution de la marque CTB. Le premier certificat de la marque CTB constructeur bois sera remis sur le stand FBCA du Carrefour international du bois à Nantes le 31 mai à 11h00.

La marque CTB valorise des produits, des services et des personnes certifiés par l'institut FCBA dans le domaine du bois et de l'ameublement. Elle constitue aujourd'hui la certification de référence pour la globalité de l'univers du bois, c'est à dire depuis la 1ere transformation et l'approvisionnement, jusqu'au traitement du bois, en passant par la construction.

L'écosystème CTB fédère aujourd'hui 375 entreprises titulaires du droit d'usage de la marque et concerne 575 gammes de produits, services ou personnes. Elle se décline en 18 certifications spécifiques, prenant en compte les filières amont et aval... (1).

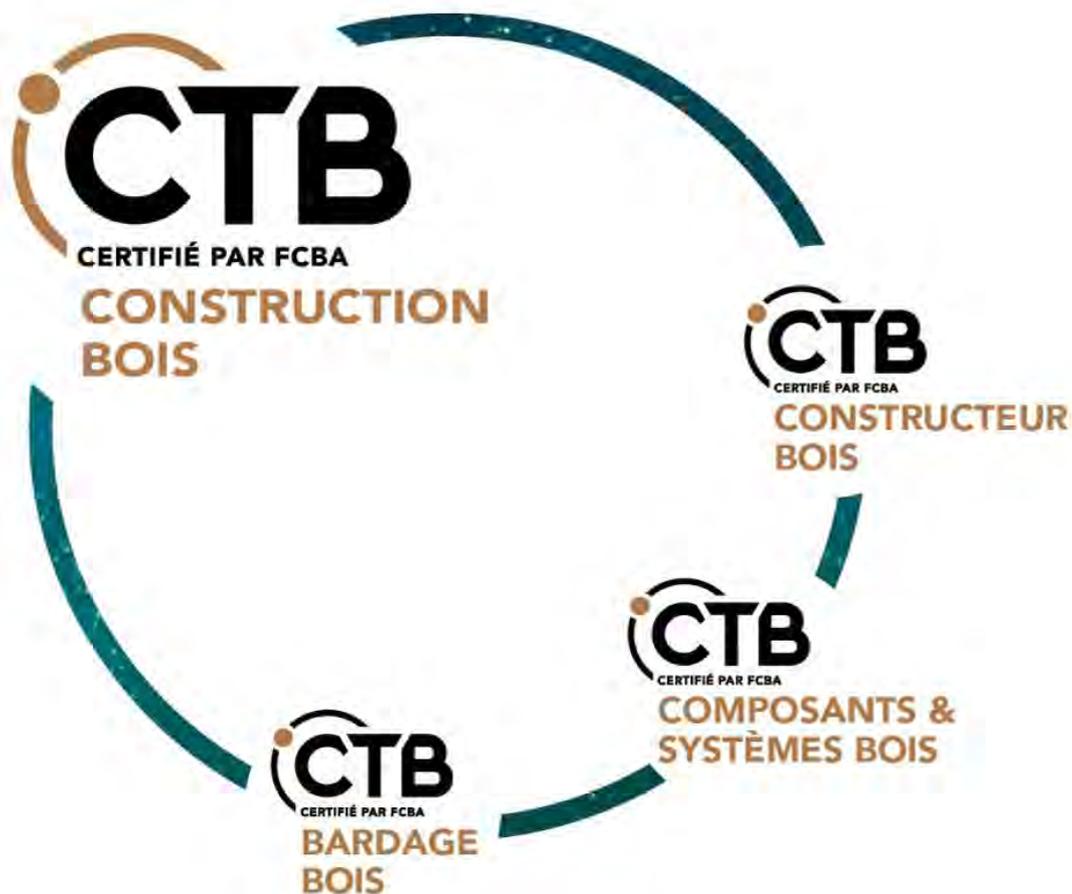
« La marque n'a pas évolué depuis 25 ans », constate Alain Hocquet, directeur Qualité et Certification à FCBA. Une « immobilité » qui peut la soumettre à un risque de perte de visibilité et de baisse d'attractivité, dans la « jungle » de la communication des marques, (tous secteurs confondus). Or, la volonté de FCBA est bel et bien de la pérenniser...

Insuffler une nouvelle dynamique pour CTB

Pour impulser cette nouvelle dynamique, les instances dirigeantes de FCBA ont d'abord réfléchi à la lisibilité et donc à la visibilité de la marque. D'où la refonte de son identité visuelle et textuelle « dans le but de sortir du cadre fermé de l'ancien logo et de l'ouvrir dans l'espace à l'image d'un système solaire » précise Alain Hocquet.

Par ailleurs, la refonte graphique de la marque s'est accompagnée pour l'instant de la création de deux nouveaux secteurs de certification qui sont « Durabilité Préservation bois » et « Construction bois ». Objectif : fédérer les divers interlocuteurs du secteur concerné pour mieux travailler sur les référentiels et renforcer la visibilité de la marque.

Ainsi, le secteur « Durabilité préservation bois » compte près de 250 titulaires avec les certifications CTB A+ (certification des entreprises dans le domaine de la protection du bois), CTB B+ (aptitude à l'emploi du bois dans les ouvrages), CTB P+ (dédiée aux experts en pathologies du bois) et CTB P+ (qui atteste de l'efficacité des produits de préservation des bois dans le respect de l'environnement).



Le nouveau logo de la marque CTB accompagne la nouvelle dynamique que l'institut FCBA veut insuffler dans l'univers du bois

Organiser une véritable filière avec un nouvel état d'esprit

« Cette bannière commune, sous la marque CTB, permettra de communiquer sur des thèmes larges et variés, allant de la stratégie commerciale à l'étude des tendances sociétales et réglementaires, dans le but de mieux gérer les évolutions à venir dans un secteur donné » résume Alain Hocquet.

Ce sera aussi une nouvelle force de frappe en termes de communication qui facilitera la lecture de l'univers CTB et évitera certains amalgames. Certaines entreprises non certifiées pouvaient vouloir utiliser des produits certifiés pour revendiquer le droit à la marque, reconnaissent les responsables de l'institut technologique.

Autre secteur de certification, en cours de création : « Construction Bois » qui regroupera les certifications suivantes : Constructeur Bois, (développée avec le syndicat Afcobois), Composants et Systèmes bois et enfin Bardages Bois, en cours de développement avec Le Commerce du Bois (voir encadré).

Une certification de service dans le domaine de la construction bois

Outre le contrôle de la conception technique de l'ouvrage et celui des composants de structures bois, cette nouvelle certification s'intéresse à la mise en oeuvre sur chantier. « Les marques existantes dans le secteur de la construction bois sont insuffisantes car elles ne certifient que les produits » constate Loïc de Saint Quentin, secrétaire général de Afcobois, syndicat français de la construction bois.

Demain, il sera possible de certifier le service et donc les compétences de l'entreprise. « Cette certification de services impliquera la vérification des compétences internes, allant de la gestion des déchets sur chantier, à la formation des équipes jusqu'au respect de la sécurité » explique Philippe Paquet, responsable de l'unité certification du pôle Construction.

Intérêt de la démarche : FCBA s'engage ainsi sur le résultat de la construction, et apporte une forte garantie vis à vis des tierces parties et notamment des assureurs. Son objectif : parvenir à définir rapidement une certification collective puisqu'au départ, elle sera individuelle.

Le premier certificat de la marque CTB constructeur bois sera d'ailleurs remis à l'entreprise Gardavaud, implantée dans le Doubs qui compte une soixantaine de salariés. Il sera remis sur le stand FCBA du Carrefour international du bois à Nantes le 31 mai à 11h00.

(1) En amont, CTB Cubage des bois ronds, CTB fûts de tradition française, CTB Merrains, CTB Palettes cimentières, CTB Sawn Timber

En aval, CTB Air+, CTB Eléments de structure en bois, CTB LCA, CTB Panneaux de process, CTB WPC, CTB Constructeur bois, CTB Bardage bios ; CTB composant et systèmes bois (encours de développement et visant à regrouper les déclinaisons de l'actuelle certification CTB Eléments de structures en bois) et les marques liées au nouveau secteur durabilité préservation bois (CTBA A+, B+, E+, P+) et enfin, les deux marques ameublement.

La certification bardage bois voit le jour

La certification bardage devra être finalisée sur le second semestre 2018. Cette certification de produit répond à une urgence économique, selon le représentant de Le Commerce du bois. Si le marché du bardage est en évolution, il reste décevant dans le domaine du bois avec moins de 5 millions de m2.

« Le secteur souffre d'un déficit d'image lié à un problème de sinistralité. La profession a donc intérêt à faire certifier le produit. Outre l'aspect technique et normatif, les attentes du marché concernent les finitions pour lesquelles des garanties sont demandées. Par ailleurs, la résistance au feu actuellement non prise en compte devra être intégrée dans un référentiel technique, précise Eric Boilley, Directeur du Commerce du Bois

« Nous avons tous intérêt à allier nos forces et à travailler ensemble, avec les représentants de l'industrie du bois et ceux de la finition/traitement ainsi que les entreprises de la construction, en sachant que les problèmes constatés relèvent surtout de la mise en oeuvre... » conclut Eric Boilley.